

SSER

Service de la statistique, des  
études et de la recherche -  
SSM justice

# La justice : quelle efficacité de la réponse pénale ?

CAFÉS DE LA STATISTIQUE DU 19 NOVEMBRE 2025

Pascal Chevalier,  
Chef du Service statistique ministériel

Retrouvez-nous sur  
[justice.gouv.fr](https://justice.gouv.fr)



# Introduction, le SSM en quelques chiffres

- ❖ Près de 70 agents
- ❖ Des chaînes applicatives sur une vingtaine d'applications
- ❖ Une vingtaine d'enquêtes annuelles réalisées chaque année
- ❖ Une enquête plus importante avec recours prestataire chaque année
- ❖ Des collections pour ses publications :
  - ❖ Infostat justice
  - ❖ Infos rapides justice
  - ❖ Chiffres clés tous les ans
  - ❖ Référence statistiques justice tous les ans

## ❖ La justice « mal aimée » :

- Mauvaise opinion (59 % en 2024)
- Lente (93 % en 2021)
- Laxiste (68 %)
- Opaque (69 %)

## ❖ La réponse pénale, quelles formes, quelles évolutions ?

## ❖ Qu'est-ce qu'une réponse pénale efficace ? Des premiers éléments de réponse au travers de :

- ❖ La sévérité de la peine
- ❖ L'exécution de la peine
- ❖ La mesure de la récidive

SSER

Service de la statistique, des  
études et de la recherche -  
SSM justice

# La réponse pénale

Retrouvez-nous sur  
[justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr)



# Rappels sur la procédure pénale

Ensemble des règles et étapes qui structurent la recherche, la poursuite et le jugement des auteurs :

- ❖ Parquet : dirige l'enquête, l'oriente et demande l'application de la loi devant la juridiction de jugement
- ❖ Principe de l'opportunité des poursuites
- ❖ A l'issue de l'enquête judiciaire :
  - Classement de l'affaire
  - Proposition d'une alternative aux poursuites
  - Poursuites devant une juridiction, ou l'ouverture d'une information judiciaire devant le juge d'instruction

# La réponse pénale, quelle forme prend-elle ?

Toute réponse apportée par l'institution judiciaire à un acte délinquant

Taux de réponse pénale : la part des classements sans suite après une mesure alternative, des compositions pénales et des poursuites rapportés à l'ensemble des affaires poursuivables

⇒ Un taux de réponse pénale à 87 %, mais qui ne s'appuie que sur les affaires poursuivables

⇒ Critique fréquente : ne s'appuie pas sur l'ensemble des procédures suite à dépôt de plainte - Indicateur qui pourra être calculé à l'issue des travaux d'appariement entre procédures intérieur et affaires justice

# Les modalités possibles de la réponse pénale

1 946 000 auteurs dans les affaires pénales traitées en 2023 :

100 %

707 000 auteurs dans les affaires non poursuivables :

36 %

Infractions insuffisamment caractérisées (539 000)

Absences d'infraction (89 000)

Extinction de l'action publique, irresponsabilités, etc

1 238 000 auteurs dans les affaires poursuivables :

64 %

163 000 auteurs dont l'affaire a fait l'objet d'un classement pour inopportunité des poursuites

13 %

74 000 préjudices ou troubles causés par l'infraction peu importants

49 000 recherches infructueuses

Désistement du plaignant, carences du plaignant, régularisations d'office

1 076 000 auteurs ayant fait l'objet d'une réponse pénale :

87 %

332 000 auteurs ayant fait l'objet d'une mesure alternative réussie

31 %

Régularisations ou indemnisation, avertissements pénaux probatoires, orientations vers une structure sanitaire et sociale, médiation, réparation, injonctions thérapeutiques, transactions, etc

80 000 auteurs ayant fait l'objet d'une composition pénale réussie

7 %

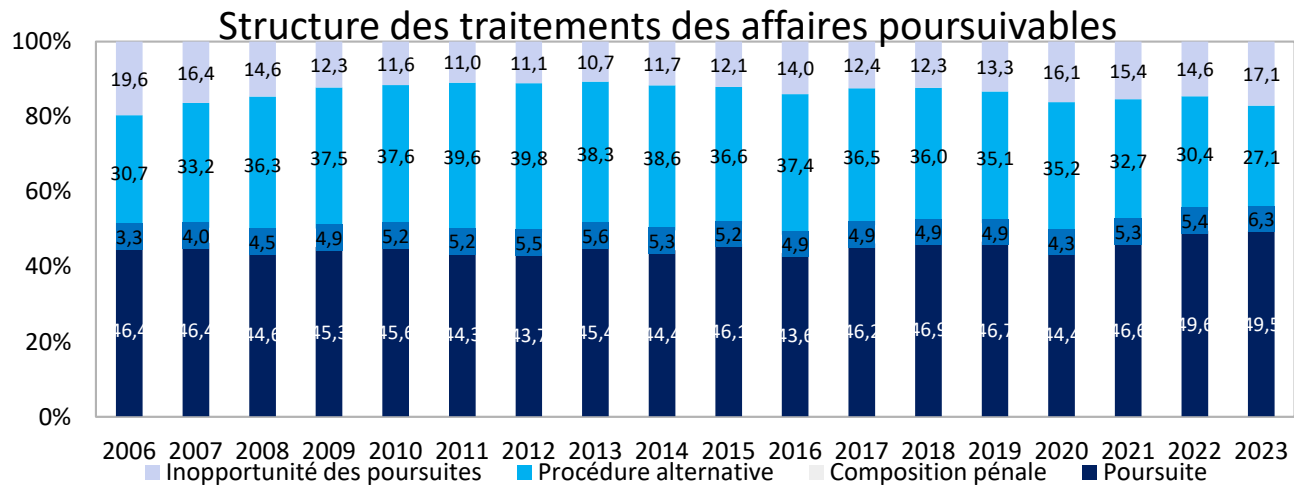
Amende au Trésor Public, permis, stage ou formation

664 000 auteurs ayant fait l'objet d'une poursuite

62 %

=> Taux de réponse pénale = 87 %

# Les modalités de la réponse pénale dans le temps



⇒ Des modalités des réponses pénales, relativement stables dans le temps



SSER

Service de la statistique, des  
études et de la recherche -  
SSM justice

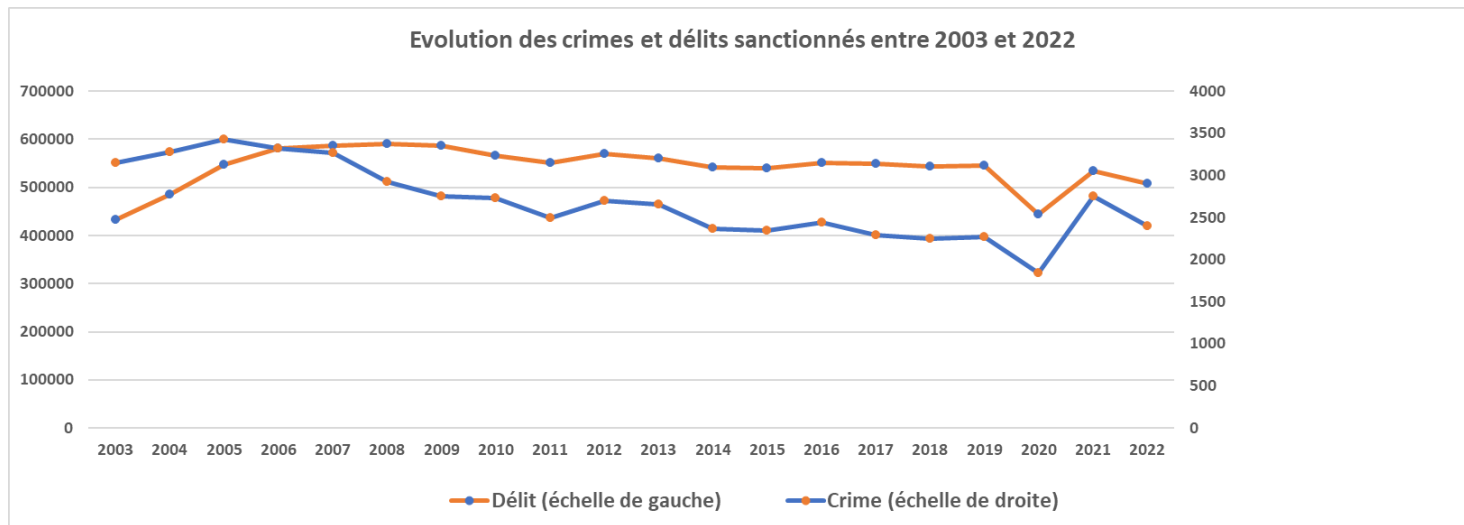
# L'efficacité de la réponse pénale

Retrouvez-nous sur  
[justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr)



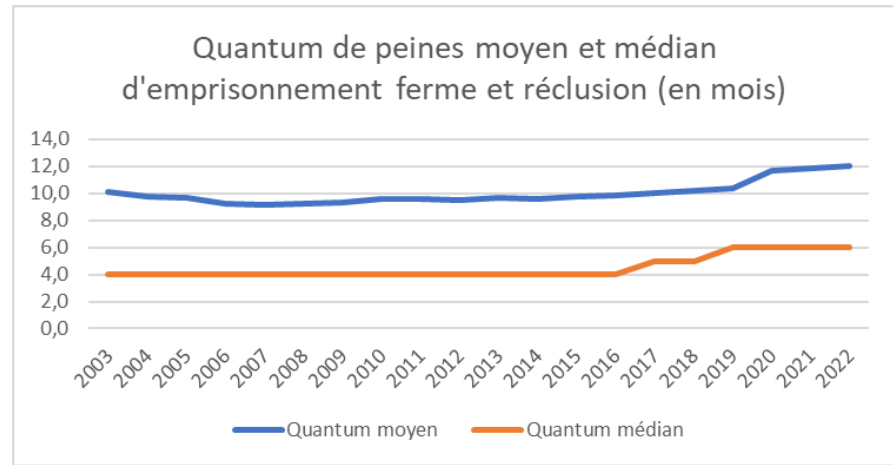
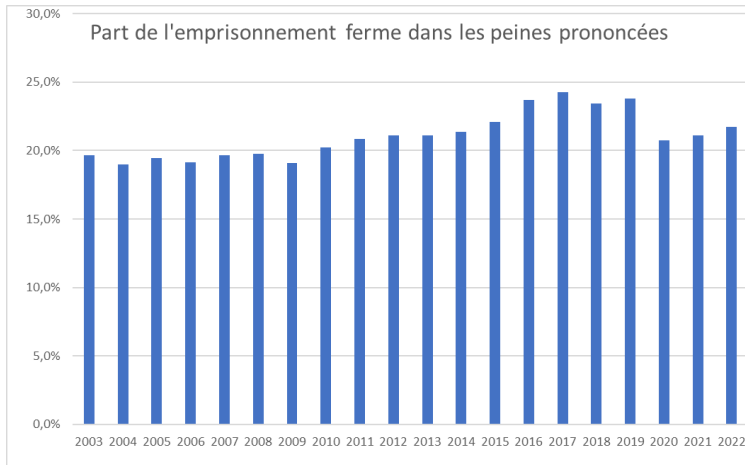
# La sévérité de la peine : éléments de contexte

- ⇒ Un volume de crimes et délits sanctionnés par la justice relativement stable dans le temps
- ⇒ Mais un volume de crimes bien en deçà de celui des délits !



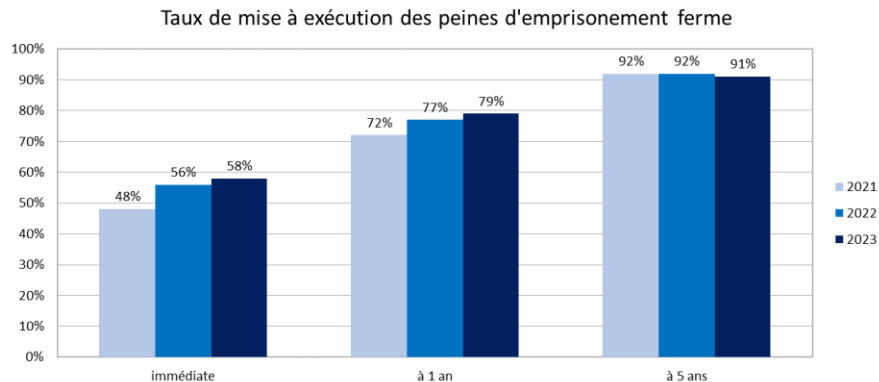
# La sévérité de la peine, quelle évolution des peines d'emprisonnement ferme ?

- ⇒ Parmi les peines prononcées, une part de l'emprisonnement ferme, en tout ou partie, relativement stable dans le temps
- ⇒ Un quantum moyen et un quantum médian qui s'accroissent, au moins depuis le début des années 2000



# La sévérité de la peine, le sujet de l'exécution des peines

- ⇒ Un taux de mise à exécution des peines d'emprisonnement ferme qui s'améliore dans le temps
- ⇒ Mais qui reste à un niveau qui peut paraître insuffisant : 91 % en 2023 5 ans après que la peine soit devenue exécutoire



# L'efficacité de la réponse pénale : le concept de récidive

## ❑ La récidive légale, concept juridique :

- ❑ en matière délictuelle quand, après une première condamnation pour un délit, une personne commet à nouveau ce délit, ou un délit assimilé par la loi, dans un délai de cinq ans, et que celui-ci donne lieu à condamnation.
- ❑ en matière criminelle, quand, après une première condamnation pour un crime ou un délit puni de 10 ans d'emprisonnement, suit une nouvelle condamnation pour un crime passible de 15 ans ou plus, sans limite de délai.

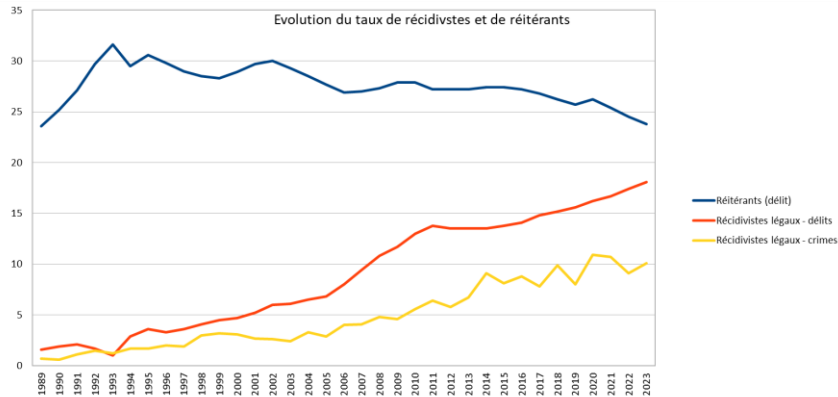
=> Fait encourir un doublement de la peine prévue (ou la perpétuité pour un crime puni de 20 ou 30 ans de réclusion).

## ❑ La réitération, concept juridique également : situation d'une personne, qui a déjà été condamnée définitivement pour un crime ou un délit, et qui commet une nouvelle infraction pénale ne répondant pas aux conditions de la récidive légale. Cette définition a été introduite dans le Code pénal en 2005.

## ❑ La récidive au sens large, distincte de ces deux notions juridiques, correspond, pour un individu, au fait de renouveler un comportement délictuel ou criminel sur une période d'observation donnée.

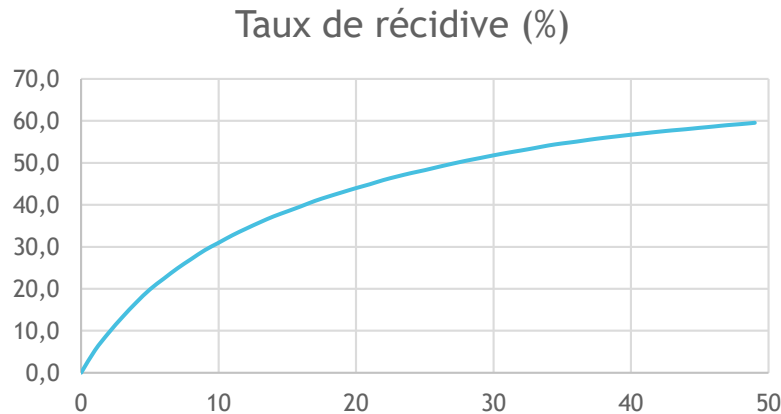
# La mesure de la récidive à partir des données du Casier judiciaire national

- ⇒ Mesure de la récidive à partir du **casier judiciaire** qui cumule la notion juridique de récidive légale et celle statistique de réitération à horizon de cinq ans sur le champ des délits, mais des délais pour produire l'indicateur
- ⇒ Un indicateur de récidive au sens large relativement stable dans le temps



# D'autres approches pour mesurer la récidive, à partir d'une cohorte de sortants de prison

- ⇒ Mesure de la récidive de la cohorte des sortants de prison une année donnée
- ⇒ Cohorte des sortants en 1996 : 4 ans après leur sortie
- ⇒ Un risque de récidive plus élevé pour les hommes (x2), les personnes déjà doublement condamnées (x2), décroissant avec l'âge



# L'efficacité de la justice, quelles perspectives ?

Un **certain nombre de travaux en cours** pour donner une vision plus complète en lien avec l'efficacité de la justice :

- Opérations de rapprochement des procédures intérieur avec les affaires justice, pour la connaissance du parcours pénal des affaires et mis en cause
- Mise en place de la PPN, procédure pénale numérique et un identifiant unique d'affaire

Des opérations visant à **l'enrichissement de fichiers**, et une meilleure mesure de l'impact des politiques mises en place :

- Panel des jeunes : rapprocher les données des jeunes ayant eu affaire à la justice dans leur minorité avec les sources pénales, de l'Education nationale et du ministère du Travail
- Mesure de la trajectoire éducative et d'emploi des jeunes ayant été confrontés à la justice dans leur jeunesse



# Merci de votre attention